

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Étude comparative de l'effort fiscal :

Le Québec et les autres provinces canadiennes

Document de travail 2005/07

**Luc GODBOUT
Karine DUMONT
Sébastien RAYMOND**

Mars 2005

Étude comparative de l'effort fiscal¹ :

Le Québec et les autres provinces canadiennes

Luc Godbout
Karine Dumont
Sébastien Raymond
Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
de l'Université de Sherbrooke²

Précis

L'étude compare l'effort fiscal du Québec à ceux des autres provinces canadiennes. On y constate que l'effort fiscal est effectivement supérieur au Québec que dans toute autre province canadienne. Dans la première partie de l'étude, les auteurs dressent le portrait de la situation fiscale qui prévaut au Québec. Dans la deuxième partie, une analyse de l'effort fiscal pour six assiettes fiscales est réalisée. Cette analyse s'effectue en deux temps, soit la situation des particuliers et celle des sociétés. Elle permet d'identifier les assiettes où les écarts sont les plus grands et d'envisager certains déplacements possibles au sein de la structure fiscale québécoise afin de la rendre davantage comparable à celles des autres provinces, si tel est le souhait du gouvernement.

Mots-clés :

Impôts sur les particuliers, impôts sur les sociétés, impôt sur le revenu, impôt foncier, impôt sur les bénéficiaires, taxe sur le capital, taxe sur la masse salariale, taxe à la consommation, effort fiscal, assiettes fiscales, comparaison, Québec, provinces canadiennes.

¹ Cette recherche est inspirée d'une recherche similaire qui a été produite par Alan S. Dornfest pour le compte de l'État de l'Idaho et qui visait à étudier cinq sources d'impôts et à comparer leur utilisation à travers les 51 États américains. Pour plus de détails sur cette étude :

ALAN S. DORNFEST, *Comparative Tax Potential : Tax Burden in Idaho and the United States*, Idaho State Tax Commission, 2003 (en ligne), adresse URL :

<http://tax.idaho.gov/pdf/publications/TaxBurdenReports/Tax%20Burden%202000.pdf>, consulté en septembre 2004.

² Les auteurs veulent exprimer leur profonde reconnaissance à Jean-Claude Lefebvre et Suzie St-Cerny pour leurs observations utiles. Bien entendu, les opinions exprimées n'engagent que les auteurs. Ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

Table des matières

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE UTILISÉE	3
PARTIE 1 – LE PORTRAIT GLOBAL.....	5
1.1. COMPARAISON DE L'EFFORT FISCAL EN 2001	5
1.2. ÉVOLUTION DE L'EFFORT FISCAL	6
1.3. LA STRUCTURE DE L'EFFORT FISCAL.....	7
PARTIE 2 – UTILISATION DES ASSIETTES FISCALES.....	10
2.1. ASSIETTES FISCALES TOUCHANT LES PARTICULIERS.....	10
2.2. ASSIETTES FISCALES TOUCHANT LES SOCIÉTÉS	16
CONCLUSION	21
ANNEXES	23

Introduction

Même s'il est généralement admis que les Québécois sont les contribuables les plus lourdement taxés au Canada, la position du Québec à l'égard de chaque source de recettes fiscales n'est pas toujours bien connue de tous.

Les choix des provinces en matière de fiscalité font l'objet de questionnements continuels, et ce, en raison de leur importance et de leurs impacts sur la compétitivité fiscale ainsi que sur les finances publiques des gouvernements. Bien évidemment, les impôts et les taxes sont nécessaires pour assurer la couverture des dépenses publiques, mais les gouvernements s'en servent également comme un instrument de politiques économiques et sociales. Pourtant, malgré des objectifs similaires, des différences significatives existent d'une province à l'autre quant à la composition de sa structure fiscale. Celle-ci apparaît comme l'aboutissement de choix politiques différents. Ainsi, le choix d'utiliser une forme d'imposition plutôt qu'une autre découle avant tout d'une évolution historique de la fiscalité propre à chaque province et de décisions liées aux orientations politiques des gouvernements en place.

En aucun cas, les comparaisons régionales ou internationales ne permettent de considérer les divergences d'une structure fiscale d'une province ou d'un pays par rapport à la structure fiscale moyenne de la région comparée comme étant des faiblesses. Sur le plan théorique, aucune étude économique n'a encore pu déterminer la structure fiscale optimale. Dans ce contexte, la comparaison interprovinciale nous permet d'identifier des écarts, sans pour autant signifier que ces écarts doivent être complètement effacés. Il n'en demeure pas moins que la concurrence fiscale constitue une réalité avec laquelle doivent composer tous les États faisant partie d'une fédération.

Ainsi, cette étude compare l'utilisation des différentes sources de recettes fiscales selon les provinces et identifie des avenues possibles afin d'améliorer la position concurrentielle du Québec dans le domaine de la fiscalité. Dans un premier temps, le portrait global de la situation

fiscale du Québec est étudié. Ensuite, une analyse de chacune des assiettes fiscales est effectuée. Les assiettes fiscales choisies dans la présente étude sont l'impôt sur le revenu des particuliers, les taxes à la consommation, les impôts fonciers, l'impôt sur les bénéfices des sociétés, la taxe sur le capital et les taxes sur la masse salariale. Enfin, des pistes de solutions afin d'améliorer la position du Québec et d'accroître l'efficacité du système fiscal sont proposées.

Méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée afin d'évaluer et de comparer l'effort fiscal du Québec consiste, dans un premier temps, à établir l'effort fiscal de l'ensemble des provinces canadiennes pour une source de recettes fiscales donnée et, dans un deuxième temps, à le comparer au résultat du Québec pour cette même source.

L'effort fiscal de l'ensemble des provinces canadiennes peut être calculé sur la base du revenu personnel ou sur celle de la population. Dans le premier cas, l'effort fiscal est estimé en divisant les recettes générées par une forme d'imposition par le revenu personnel, tandis que la méthode basée sur la population consiste à diviser les recettes obtenues par une forme d'imposition par la population totale.

L'effort fiscal des différentes provinces est par la suite divisé par l'effort fiscal moyen de l'ensemble des provinces canadiennes afin de faciliter leur comparaison. Un résultat supérieur à 100 % indique ainsi que la province utilise davantage la forme d'imposition que la moyenne canadienne, tandis qu'un résultat inférieur à 100 % indique une utilisation de ladite forme d'imposition inférieure à la moyenne canadienne. Les résultats des provinces sont classés en ordre décroissant, c'est-à-dire de l'utilisation la plus importante de la forme d'imposition à l'utilisation la moins importante.

Aux fins de la présente étude, la méthode basée sur le revenu personnel³ a été privilégiée, car il peut être supposé que, ultimement, ce sont les individus qui supportent l'ensemble des taxes et impôts. De plus, le revenu personnel est un meilleur indicateur de la richesse relative des provinces. La méthode du revenu personnel offre également l'opportunité de comparer les résultats en les divisant par le nombre d'habitants. Par ailleurs, les résultats obtenus avec la

³ Le revenu personnel est en fait le produit intérieur brut (PIB) auquel est soustrait l'amortissement, les impôts et taxes indirectes, l'impôt des sociétés, les profits réinvestis et auquel on ajoute les transferts en provenance des gouvernements, des sociétés et des non-résidents.

méthode par habitant, qui sont dans l'ensemble similaires à ceux obtenus par la méthode du revenu personnel, se retrouvent toutefois en annexe.

Les données utilisées à l'égard des impôts fonciers incluent les revenus prélevés aux niveaux local et provincial pour chacune des provinces et ne font pas de distinction entre les revenus découlant des particuliers ou des entreprises.

La dernière année analysée dans l'étude est 2001, car les années subséquentes n'étaient pas disponibles sur la base de données E-Stat de Statistique Canada au moment de rendre publique notre étude.

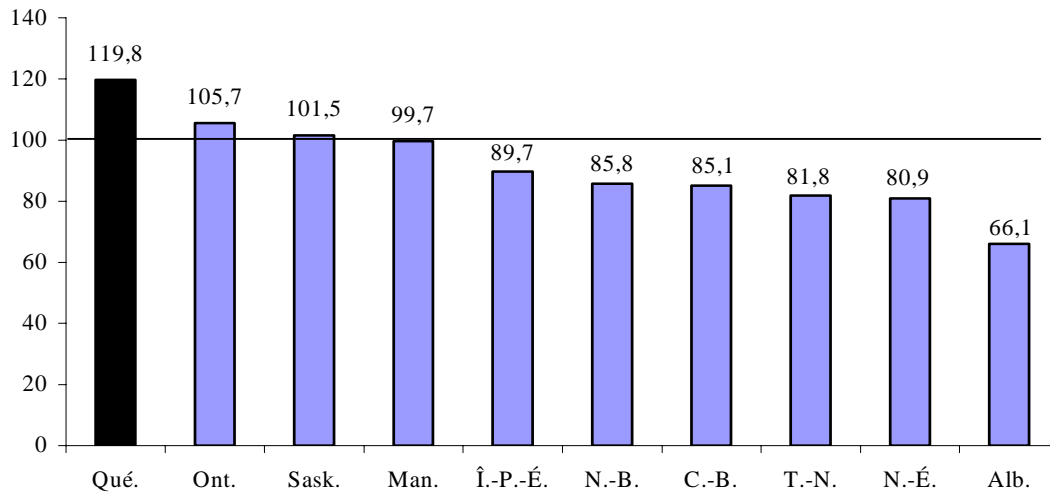
PARTIE 1 – LE PORTRAIT GLOBAL

1.1. Comparaison de l'effort fiscal en 2001

Lorsque toutes les sources de revenus sont considérées, le Québec figure au premier rang au chapitre de l'effort fiscal demandé sur le revenu personnel. En effet, le **graphique 1** montre que l'effort fiscal global du Québec se situe à 119,8 % de la moyenne canadienne, ce qui revient à dire que l'ensemble des sources de revenus est surexploité de 19,8 % par rapport à la moyenne. En niveau, cette utilisation importante des différentes sources de revenus représente plus de 6 milliards de dollars, soit 839 dollars par habitant. Pour chaque dollar de revenu personnel gagné, 19,4 % retourne au gouvernement du Québec sous forme d'impôts et de taxes, comparativement à 16,2 % en moyenne pour les provinces canadiennes.

L'Ontario et la Saskatchewan se situent également en haut de la moyenne canadienne avec un effort fiscal se situant à 105,7 % et 101,5 % respectivement. À l'autre bout du spectre, l'Alberta utilise les différentes sources de revenus qu'à 66,1 % de la moyenne, ce qui représente une économie de 5,4 milliards de dollars pour les Albertains par rapport au niveau canadien moyen, soit 1 756 dollars par habitant. Pour chaque dollar de revenu personnel gagné, 10,7 % retournent au gouvernement albertain.

**GRAPHIQUE 1 : Effort fiscal total sur la base du revenu personnel, 2001
(en pourcentage)**



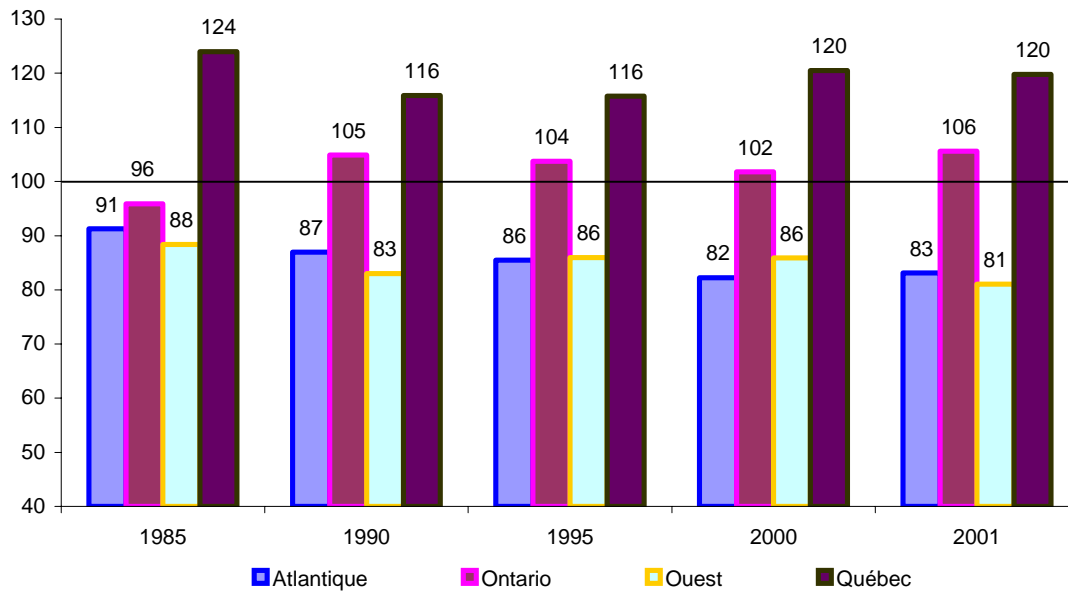
Source : Statistique Canada.

1.2. Évolution de l'effort fiscal

Le **graphique 2** indique que le Québec, malgré une volonté de réduire l'écart d'effort fiscal, a toujours un fardeau fiscal supérieur aux autres provinces canadiennes. Après avoir vu l'écart se réduire au cours des années 90, il s'est de nouveau accru en 2000 et 2001. Toutefois, il est important de noter que l'Ontario a également connu une augmentation de son effort fiscal en 2001 par rapport à 2000, réduisant ainsi l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario pour ces mêmes années.

Les récentes baisses d'impôts annoncées dans les derniers budgets du Québec et des autres provinces canadiennes ne sont pas ici représentées, par manque de données comparables. Il y a tout lieu de croire que le profil observé serait similaire à celui des années 2000 et 2001, étant donné que la plupart des provinces canadiennes ont annoncé des baisses d'impôt.

GRAPHIQUE 2 : Évolution de l'effort fiscal total sur la base du revenu personnel, 1985 à 2001 (en pourcentage)

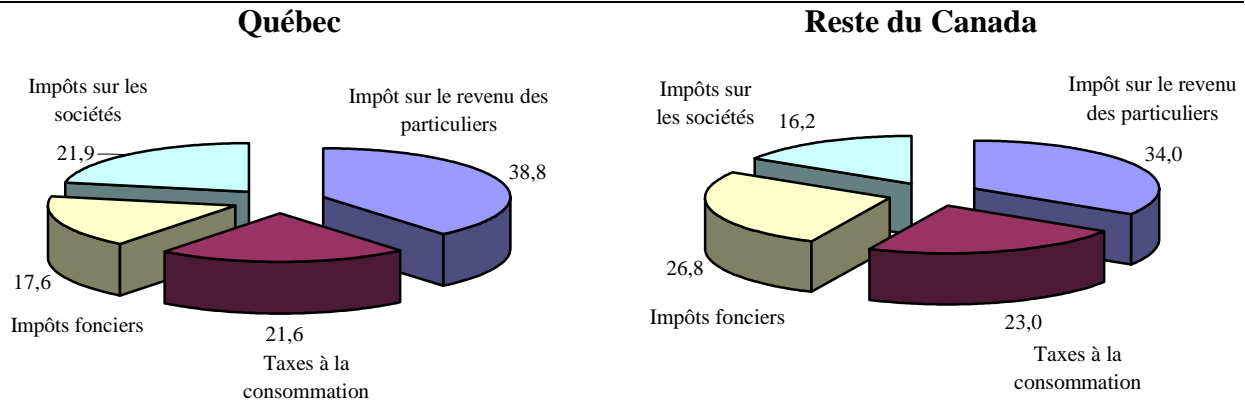


Source : Statistique Canada.

1.3. La structure de l'effort fiscal

Comme l'illustre le **graphique 3**, la structure fiscale du Québec, bien que similaire à celle des autres provinces, comporte quelques caractéristiques uniques. En effet, l'effort fiscal des Québécois est davantage axé sur l'impôt sur le revenu des particuliers, avec près de 40 % des revenus fiscaux, et sur les impôts des sociétés, qui représentent 22 % des revenus fiscaux du Québec. Les impôts fonciers représentent quant à eux une part plus importante des recettes fiscales dans le reste du Canada avec 27 % des recettes fiscales contre 18 % au Québec. La part des taxes à la consommation au Québec (22 %) ne diffère que faiblement de celle dans le reste du Canada (23 %). Une analyse plus approfondie de l'utilisation des différentes assiettes fiscales est présentée dans la deuxième partie de la présente étude.

GRAPHIQUE 3 : Structure fiscale au Québec et dans le reste du Canada, 2001
(en pourcentage)



Note : L'abattement spécial du Québec de 16,5 % découlant de transferts de points d'impôt spécifiques a été retranché de l'impôt sur le revenu du Québec afin de le rendre comparable à celui des autres provinces.

Source : Statistique Canada.

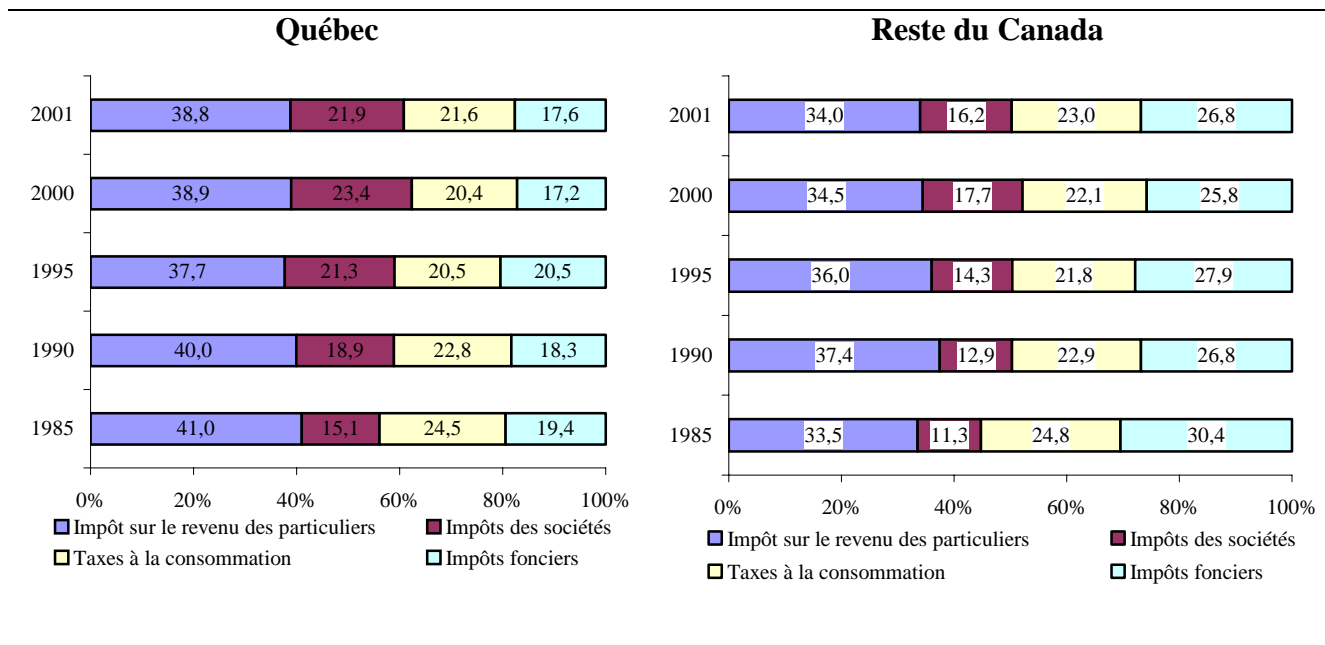
Par ailleurs, l'évolution de la structure de l'effort fiscal permet de dégager certaines tendances. Telle qu'illustrée par le graphique 4, la part des recettes fiscales du Québec provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers a diminué légèrement entre 1985 et 2001, passant de 41,0 % à 38,8 %. Cette réduction s'est faite au détriment des impôts des sociétés, qui ont vu leur part passer de 15,3 % à 21,9 % au cours de la même période. Il faut cependant noter que le poids de la fiscalité des entreprises sur l'ensemble des recettes fiscales a connu un recul en 2001 par rapport à 2000. Ici, il est difficile de dégager une véritable tendance puisque d'une part, on connaît la volonté du gouvernement de réduire la taxe sur le capital, mais d'autre part, l'élimination d'une série de mesures fiscales préférentielles destinées aux entreprises a eu pour effet d'augmenter le fardeau fiscal d'une série d'entreprises.

La situation dans le reste du Canada est légèrement différente. En effet, la part de l'impôt sur le revenu des particuliers représente pratiquement le même poids qu'en 1985, mais demeure toutefois inférieure de près de 5 points de pourcentage de la fiscalité québécoise. Au cours de la même période, les impôts des sociétés ont connu une hausse de 43 %, ce qui représente une hausse équivalente à celle observée au Québec, mais demeurent toutefois inférieurs de près de 6 points de pourcentage aux impôts des sociétés perçus au Québec.

La part des recettes fiscales découlant des impôts fonciers est beaucoup moins importante au Québec que dans le reste du Canada, et ce, pour toute la période considérée.

Enfin, les taxes à la consommation représentent au Québec une part des recettes totales équivalente à celle observée dans le reste du Canada (21,6 % et 23,0 %). Au cours de la période, le poids des recettes fiscales découlant de cette source de revenus a diminué à la suite de la mise en place des taxes sur la valeur ajoutée, telles la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe de vente harmonisée (TVH) dans trois provinces maritimes.

GRAPHIQUE 4 : Évolution de la structure fiscale au Québec et dans le reste du Canada, 1985 à 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

PARTIE 2 – UTILISATION DES ASSIETTES FISCALES

2.1. Assiettes fiscales touchant les particuliers

Les principales assiettes qui touchent les particuliers sont l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation et les impôts fonciers⁴. L'impôt sur le revenu des particuliers représente la plus importante source de revenus prélevés auprès des particuliers avec un total de près de 50 milliards de dollars en 2001, dont 14,6 milliards de dollars au Québec. Pour le Québec, l'impôt sur le revenu représente 49,8 % des recettes fiscales prélevées auprès des particuliers. Cette proportion passe à 42,9 % à l'échelle du Canada (niveau provincial seulement).

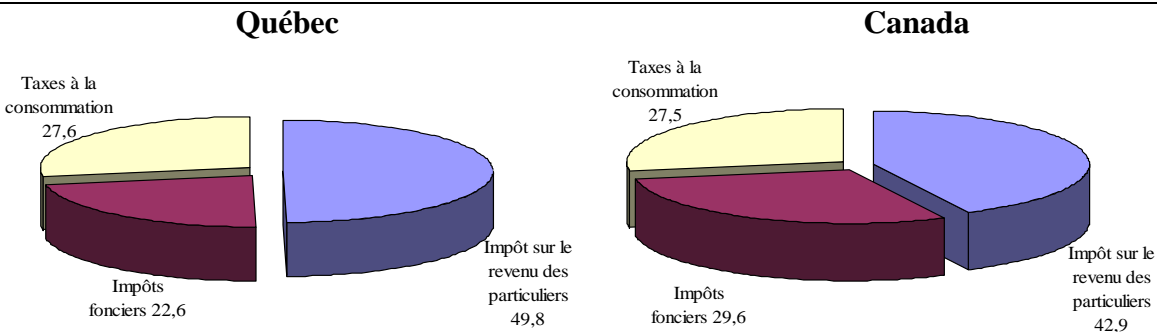
Les taxes à la consommation arrivent au second rang au Québec, avec 27,6 % des recettes et au troisième rang au Canada avec 27,5 %. Les taxes à la consommation représentaient 31,8 milliards de dollars en 2001 au Canada, dont 8,1 milliards de dollars au Québec.

Quant aux impôts fonciers, dont les recettes se chiffrent à 34,3 milliards de dollars à l'échelle du Canada, dont 6,6 milliards de dollars au Québec, ils occupent le troisième rang au Québec avec 22,6 % des recettes prélevées auprès des particuliers et le deuxième rang pour l'ensemble des provinces canadiennes avec 29,6 %.

La principale différence entre le Québec et l'ensemble des provinces canadiennes est la part plus importante de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec, tandis que les impôts fonciers sont davantage utilisés dans l'ensemble des provinces canadiennes.

⁴ L'ensemble des impôts fonciers est considéré ici (particuliers et entreprises), même si la section traite des impôts sur les particuliers, étant donné que l'essentiel des impôts fonciers est prélevé auprès des particuliers.

GRAPHIQUE 5 : Répartition des revenus fiscaux touchant les particuliers au Québec et au Canada, 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

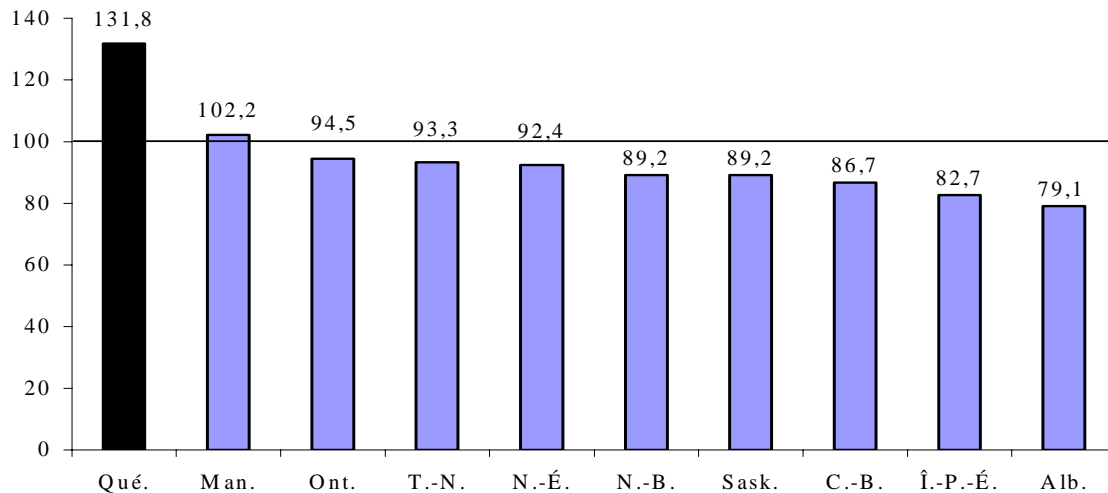
Impôt sur le revenu des particuliers

Lorsque l'effort fiscal du Québec à cette assiette est comparé à celui des autres provinces canadiennes, il apparaît que le Québec est l'utilisateur le plus important de cette source de revenus, avec une utilisation supérieure de 31,8 % à la moyenne canadienne. Cette surutilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers permet au Québec de percevoir 3,5 milliards de dollars de plus que ce qu'il aurait perçu s'il utilisait l'assiette au niveau de la moyenne canadienne. Lorsque ramené par habitant, ce montant indique que chaque Québécois cotise 477 dollars de plus que la moyenne canadienne.

Le Manitoba est l'unique autre province qui utilise l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers davantage que la moyenne canadienne. Toutefois, cette surutilisation ne représente que 37 millions de dollars, soit 32 dollars par habitant.

Pour sa part, l'Ontario sous-utilise l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers à hauteur de 1,1 milliard de dollars, soit une économie de 95 dollars par habitant par rapport à la moyenne canadienne.

GRAPHIQUE 6 : Effort fiscal de l'impôt sur le revenu des particuliers sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



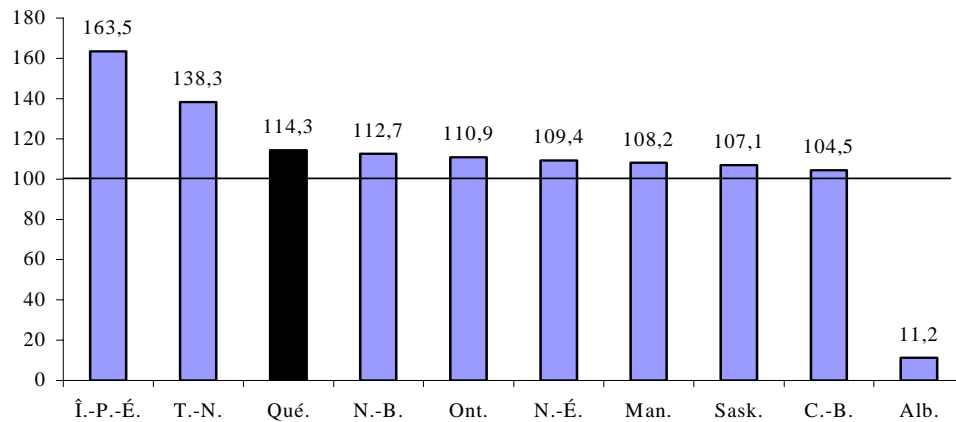
Source : Statistique Canada

Les taxes à la consommation

Les taxes à la consommation sont composées des taxes de vente au détail et des taxes spécifiques sur les boissons alcooliques, le tabac et l'essence. L'ensemble des provinces canadiennes utilise cette source de recettes fiscales. Seule l'Alberta n'utilise pas la taxe sur la valeur ajoutée, ce qui explique l'écart important de cette province par rapport à la moyenne canadienne. Cette source de revenus est la deuxième plus importante au Canada avec des recettes totales de 31,8 milliards de dollars en 2001.

Le Québec se retrouve au troisième rang des utilisateurs de cette source de revenus, en se situant à 114,3 % de la moyenne canadienne, loin derrière l'Île-du-Prince-Édouard (163,5 %) et Terre-Neuve (138,3 %). L'effort fiscal des Québécois à cette source de recettes est de 1,0 milliard de dollars supérieurs à la moyenne canadienne, soit 138 dollars par habitant.

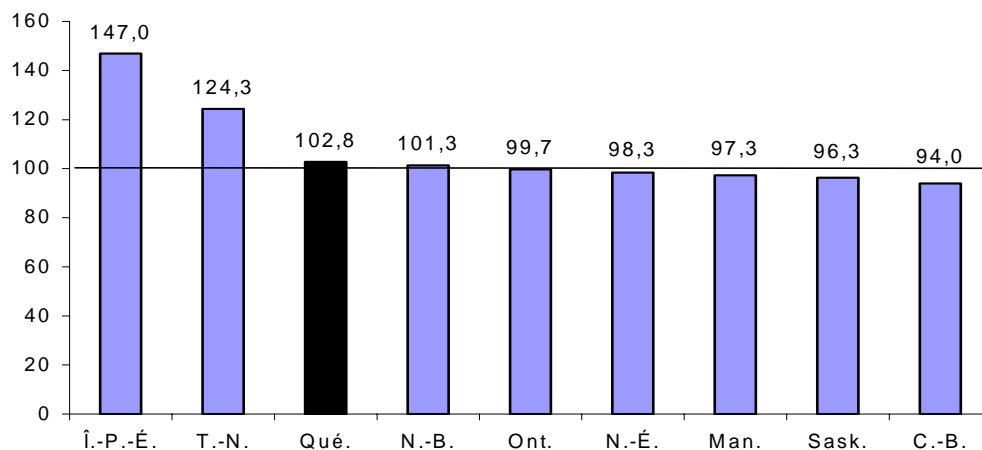
GRAPHIQUE 7 : Effort fiscal des taxes à la consommation sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Il est à noter que l'ensemble des provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta, se situe en haut de la moyenne nationale. Cette situation est justement une conséquence mathématique de la faible utilisation de l'Alberta de l'assiette fiscale des taxes à la consommation. Comme l'illustre le **graphique 8**, en effectuant le même exercice, mais en excluant l'Alberta des calculs, le Québec se situe à 102,8 % de la moyenne canadienne et l'Île-du-Prince-Édouard à 147,0 % de celle-ci.

GRAPHIQUE 8 : Effort fiscal des taxes à la consommation sur la base du revenu personnel en excluant l'Alberta, 2001 (en pourcentage)

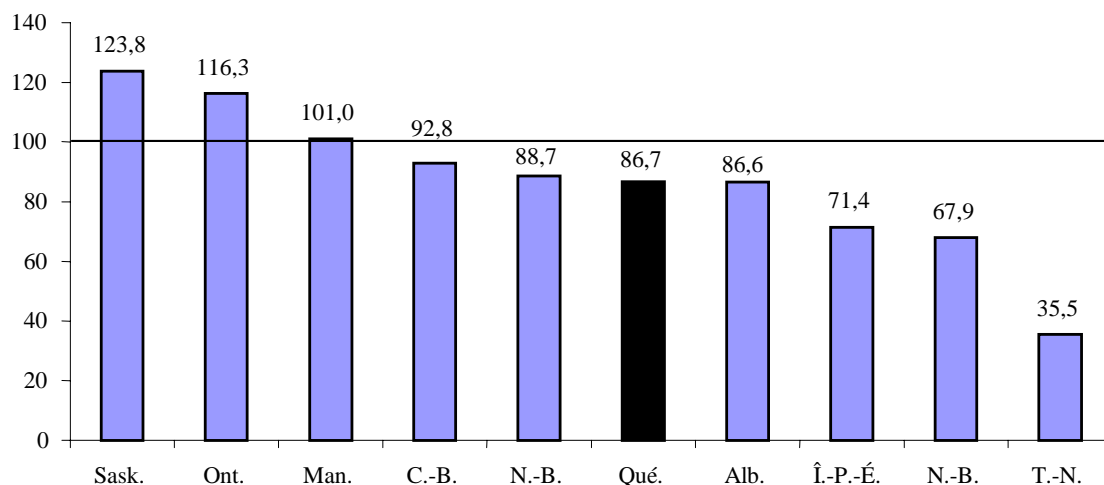


Source : Statistique Canada.

Les impôts fonciers

Les impôts fonciers constituent la seule source de revenus prélevés auprès des particuliers où le Québec se situe en position de sous-utilisation par rapport à la moyenne. En effet, le Québec se situe au sixième rang avec un effort fiscal de 86,7 %. Il s'agit d'une sous-utilisation de 1,0 milliard de dollars, soit 137 dollars par habitant. La Saskatchewan (123,8 %) et l'Ontario (116,3 %) mènent le bal du point de vue de l'utilisation de l'assiette des impôts fonciers. Notamment, la surutilisation de l'impôt foncier en Ontario représente 2,3 milliards de dollars, soit 197 dollars par habitant.

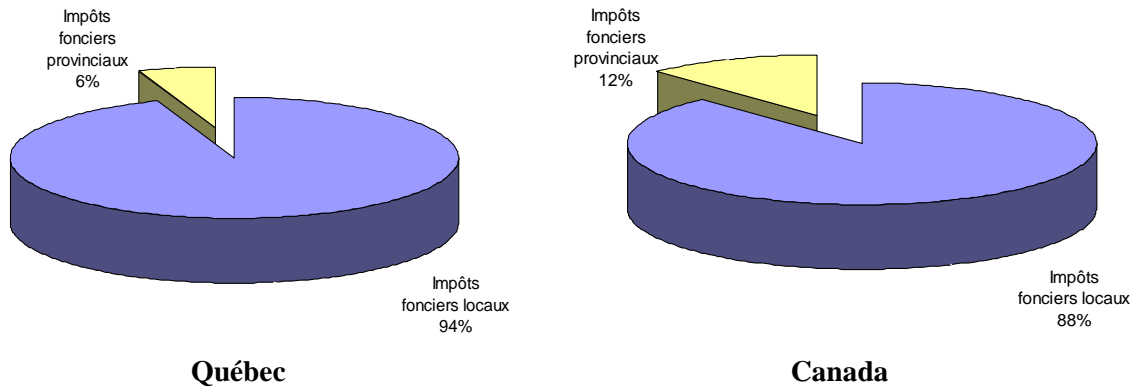
GRAPHIQUE 9 : Effort fiscal des impôts fonciers sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

L'assiette des impôts fonciers est la seule à être partagée par les provinces et les municipalités. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, l'essentiel des impôts fonciers est prélevé par les municipalités. Au Québec, 94,3 % des impôts fonciers proviennent des municipalités, tandis que cette part est de 88,1 % pour le reste du Canada.

GRAPHIQUE 10 : Répartition des impôts fonciers, Québec et reste du Canada, 2001

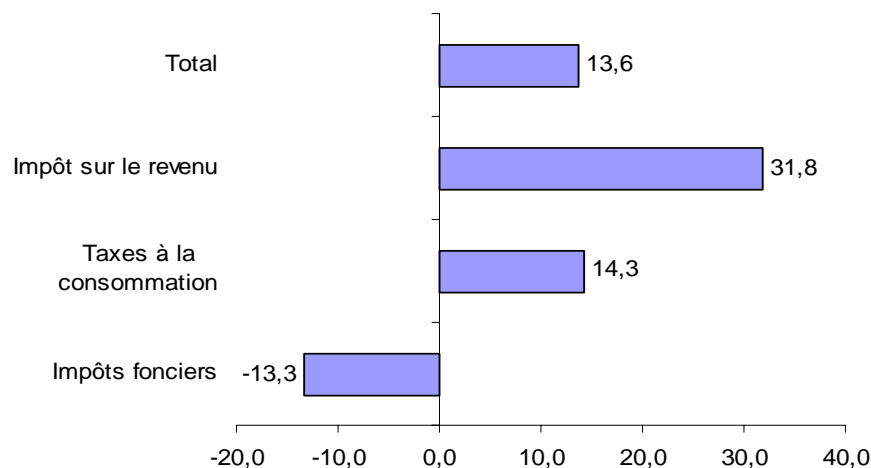


Source : Statistique Canada.

Synthèse des impôts touchant les particuliers

Pour résumer, le Québec surutilise l'ensemble des impôts touchant les particuliers de 13,6 %. Ce constat est particulièrement frappant quant à l'impôt sur le revenu des particuliers avec une surutilisation de 31,8 % par rapport à la moyenne canadienne. Toutefois, les Québécois bénéficient d'un faible niveau d'imposition foncière, avec une sous-utilisation de 13,3 %.

GRAPHIQUE 11 : Effort fiscal du Québec pour les impôts touchant les particuliers, 2001 (écart en pourcentage par rapport à la moyenne canadienne)



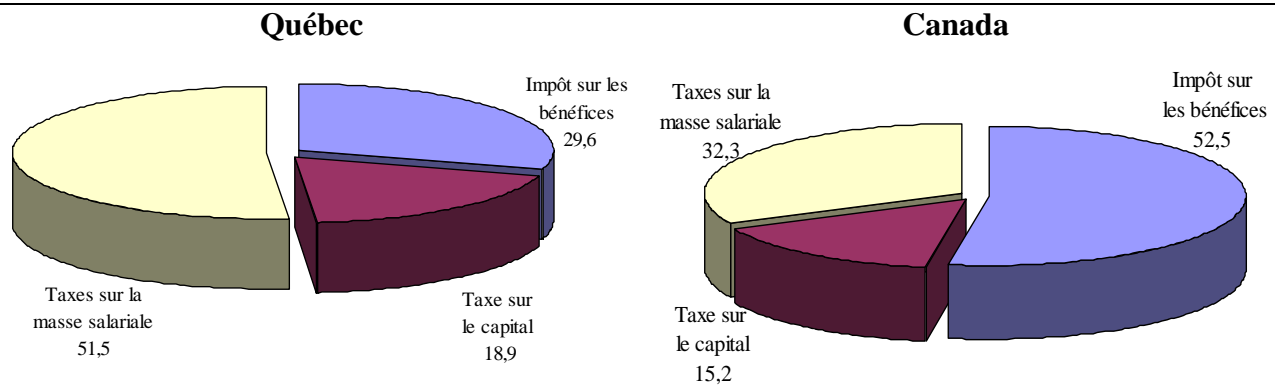
Source : Statistique Canada.

2.2. Assiettes fiscales touchant les sociétés

L'impôt sur les bénéfices, la taxe sur le capital et les taxes sur la masse salariale composent l'essentiel des sources de recettes fiscales découlant de la taxation des sociétés. Au Québec, la taxation des sociétés génère 8,3 milliards de dollars, dont plus de 50 % sont des taxes sur la masse salariale, 29,6 % de l'impôt sur les bénéfices et 18,9 % de la taxe sur le capital.

Au Canada, l'impôt sur les bénéfices est la principale source de revenus tirés des entreprises avec des recettes fiscales de 13,1 milliards de dollars, soit un peu plus de 50 % des recettes totales prélevées sur les entreprises. Les taxes sur la masse salariale viennent au second rang avec 32,3 % des revenus fiscaux prélevés auprès des sociétés et la taxe sur le capital arrive au troisième rang avec un taux de 15,2 %.

GRAPHIQUE 12 : Répartition des revenus fiscaux touchant les sociétés au Québec et au Canada, 2001
(en pourcentage)



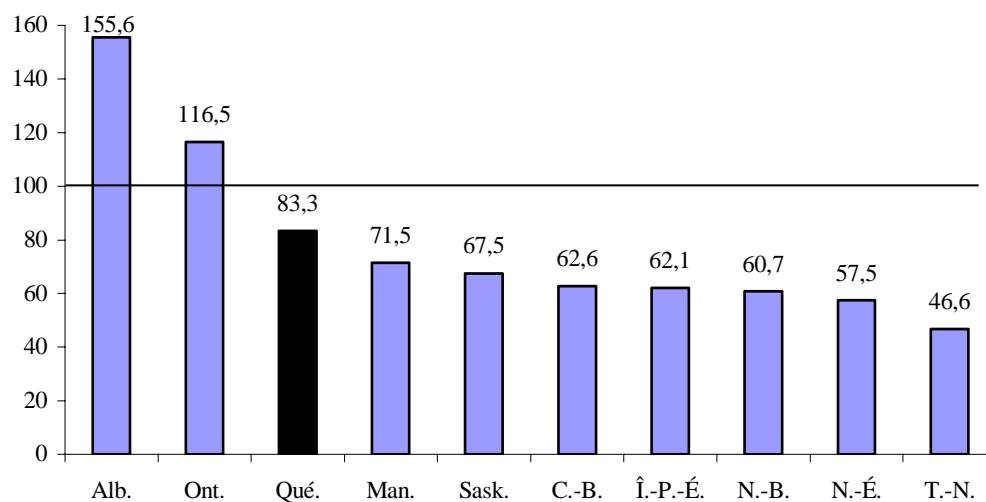
Source : Statistique Canada.

Impôt sur les bénéfices

Le Québec se situe au troisième rang dans l'utilisation de cette assiette fiscale au Canada, avec un taux d'utilisation se situant à 83,3 % de la moyenne nationale, derrière l'Alberta (155,6 %) et l'Ontario (116,5 %). Cette sous-utilisation par rapport à la moyenne représentait 489 millions de dollars en 2001, soit 66 dollars par habitant.

L'Ontario et l'Alberta sont les deux seules provinces à surutiliser l'impôt sur les bénéfices avec des taux de 116,5 % et 155,6 % respectivement. Pour l'Ontario, cette surutilisation représente 894 millions de dollars (75 dollars par habitant), tandis qu'elle représente 821 millions de dollars (269 dollars par habitant) pour l'Alberta.

GRAPHIQUE 13 : Effort fiscal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



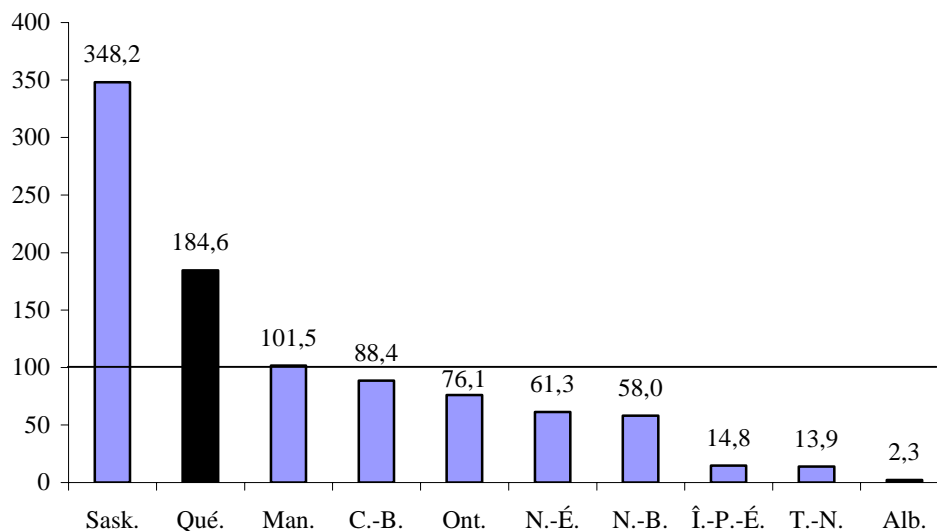
Source : Statistique Canada.

Taxe sur le capital

À l'inverse de ce qui est observable en matière d'impôt sur les bénéfices, le Québec est en situation de surutilisation quant à l'assiette de la taxe sur le capital. En effet, le Québec se trouve en deuxième position derrière la Saskatchewan (348,2 %) avec un taux d'utilisation se situant à 184,6 % de la moyenne canadienne. L'écart du Québec par rapport aux autres provinces, à l'exception de la Saskatchewan, est très important. À titre d'exemple, la surutilisation du Québec se chiffre à 717 millions de dollars, soit 97 dollars par habitant.

L'écart est autrement plus impressionnant lorsque le Québec est comparé à l'Ontario. En effet, si le taux moyen effectif de taxation de l'Ontario était appliqué au Québec, le Québec ne préleverait que 645 millions de dollars à cette assiette, comparativement aux 1,6 milliard de dollars prélevés en 2001.

GRAPHIQUE 14 : Effort fiscal de la taxe sur le capital des sociétés sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

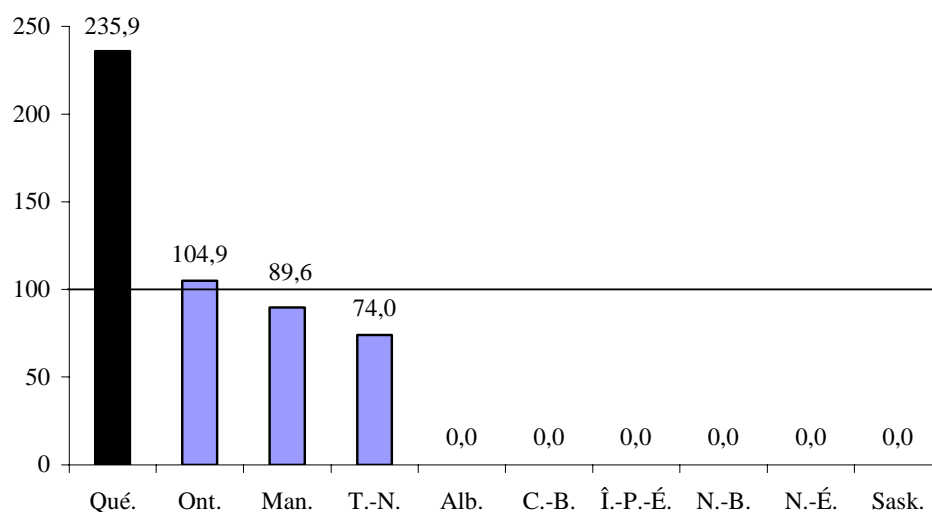
Taxes sur la masse salariale

Dans cette dernière catégorie d'impôt sur les sociétés, six provinces sur dix n'ont pas de taxes sur la masse salariale, alors que le Québec prélève 4,3 milliards de dollars à cette assiette, ce qui représente plus de la moitié de l'ensemble des recettes fiscales découlant des taxes sur la masse salariale au Canada (8,1 milliards de dollars). En comparaison à l'ensemble du Canada, le Québec utilise cette assiette à 235,9 % de la moyenne canadienne, occupant ainsi la première place en fonction de l'utilisation.

Tout comme pour l'assiette de la taxe sur le capital, la comparaison entre le Québec et la moyenne canadienne donne des résultats frappants. Ainsi, en appliquant le taux national moyen, le Québec aurait prélevé 1,8 milliard de dollars en 2001, un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars ou 332 dollars par habitant par rapport à la situation réelle.

L'Ontario présente également un taux légèrement supérieur à la moyenne avec 104,9 %. Cette surutilisation ne représente toutefois que 163 millions de dollars, soit 14 dollars par habitant.

GRAPHIQUE 15 : Effort fiscal des taxes sur la masse salariale sur la base du revenu personnel, 2001 (en pourcentage)



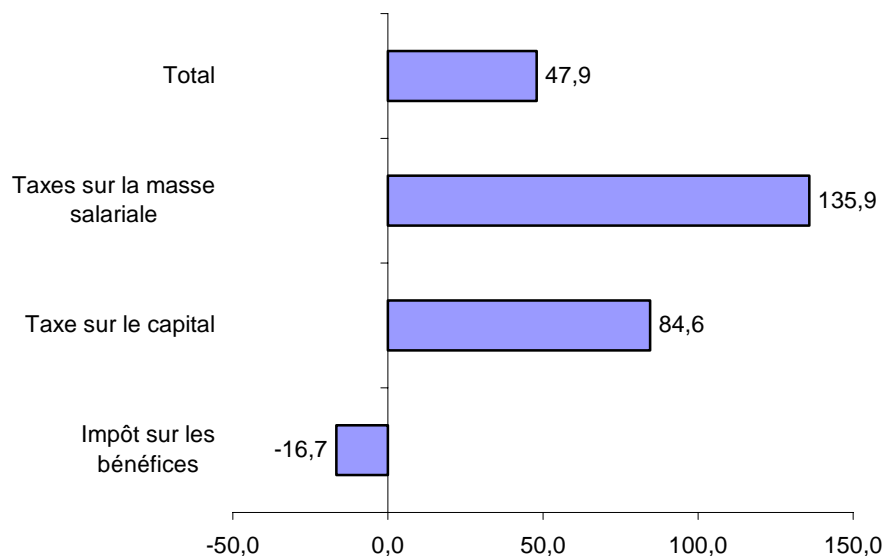
Source : Statistique Canada.

Synthèse des impôts touchant les sociétés

Globalement, les impôts des sociétés au Québec sont beaucoup plus importants que dans l'ensemble du Canada. Ce résultat s'explique essentiellement par une utilisation beaucoup plus importante au Québec des assiettes des taxes sur la masse salariale ainsi que de la taxe sur le capital. En effet, des écarts de 135,9 % et 84,6 % par rapport à la moyenne canadienne sont observés pour ces assiettes, tandis que l'assiette de l'impôt sur les bénéfices n'est utilisée qu'à 83,3 % de la moyenne.

Les récentes modifications fiscales au Québec telles la réduction de la taxe sur le capital et l'élimination des mesures fiscales préférentielles à l'impôt sur les bénéfices des sociétés rendront le dosage des impôts sur les sociétés plus équilibré. De cette façon, les écarts d'effort fiscal entre le Québec et l'ensemble du Canada seront réduits.

GRAPHIQUE 16 : Effort fiscal du Québec aux impôts des sociétés, 2001
(écart en pourcentage par rapport à la moyenne canadienne)



Source : Statistique Canada.

CONCLUSION

Les choix du Québec en matière de politique fiscale amènent celui-ci à se retrouver, pour quatre des six assiettes étudiées, dans une situation de sur utilisation par rapport à la moyenne nationale. Globalement, pour 1 000 \$ de revenu personnel, les Québécois contribuent à hauteur de 194 \$ au trésor québécois, ce qui en fait les contribuables les plus taxés au Canada. Pour l'ensemble des provinces canadiennes, ce montant est de 162 \$, tandis qu'il est de 171 \$ en Ontario et de 107 \$ en Alberta. De plus, l'effort fiscal total par habitant était de 5 086 \$ en 2001 au Québec, tandis que la moyenne canadienne se situait à 4 552 \$.

À la lumière des résultats obtenus, il est possible de définir certaines avenues possibles concernant l'évolution future des différents impôts québécois. Ainsi, un réaménagement dans l'utilisation des différentes assiettes pourrait être bénéfique, en ce sens qu'il pourrait améliorer la compétitivité fiscale du Québec et accroître l'efficacité du régime fiscal.

À l'exception de l'Alberta, l'utilisation des taxes à la consommation représente un poids relativement uniforme entre le Québec et les provinces limitrophes. À ce titre, le Québec pourrait choisir d'y accroître légèrement son importance et se servir des recettes fiscales dégagées pour réduire la surutilisation de certaines assiettes fiscales. Par exemple, dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, il pourrait être souhaitable de le réduire afin d'atténuer l'écart fiscal entre le Québec et les autres provinces. Par ailleurs, considérant l'écart avec la moyenne nationale, la taxe sur le capital ainsi que les taxes sur la masse salariale pourraient également être réduites afin d'atteindre ou se rapprocher de la moyenne nationale. Quant aux taxes foncières et à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, le Québec est sans contredit dans une position avantageuse par rapport à la moyenne canadienne. Une augmentation de leur utilisation pourrait compenser en partie les pertes de recettes fiscales engendrées par une réduction de l'utilisation des autres assiettes mentionnées plus haut.

Globalement, cette étude permet également de dire que l'écart d'effort fiscal du Québec par rapport à la moyenne canadienne est beaucoup plus important aux assiettes touchant les sociétés qu'à celles touchant principalement les particuliers. Il reste que, malgré tout, les choix d'une province en matière de fiscalité ne sont pas nécessairement reliés à un désir d'être uniforme d'une province à l'autre. L'attrait que représente un type d'impôt ou un autre dépend beaucoup de l'orientation et des choix politiques d'un gouvernement ou d'un ensemble de gouvernements sur une période de temps. Un arbitrage doit donc être fait par le Québec entre d'une part, s'assurer de demeurer compétitif, autant au niveau de ses voisins immédiats qu'au niveau global, donc nécessité d'une certaine uniformisation des taxes, et d'autre part, choisir de se créer une niche fiscale répondant à ses propres besoins.

ANNEXES

Tableau 1 : Effort fiscal total sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8
Province	Revenu personnel total x1 000 000 \$	Impôt soc. + part. + foncier + ventes x1 000 000 \$	Taux d'imposition moyen Col3/Col2 %	Potentiel fiscal Col4total * Col2 x1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée Col3/Col5 %	Rang basé sur l'effort
Alberta	97 907	10 466	10,69 %	15 834	5 368	66,10 %	10
C-B	109 903	15 119	13,76 %	17 775	2 656	85,06 %	7
I-P-É	3 095	449	14,51 %	501	52	89,70 %	5
Manitoba	29 363	4 733	16,12 %	4 749	16	99,67 %	4
N-B	17 785	2 467	13,87 %	2 876	409	85,77 %	6
N-É	23 173	3 032	13,08 %	3 748	716	80,90 %	9
Ontario	359 783	61 477	17,09 %	58 188	(3 289)	105,65 %	2
Québec	194 243	37 624	19,37 %	31 415	(6 209)	119,76 %	1
Sask.	23 569	3 869	16,42 %	3 812	(57)	101,50 %	3
T-N	11 510	1 523	13,23 %	1 862	339	81,82 %	8
Total des provinces	870 331	140 759	16,17 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0004/0006/0007					

Tableau 2 : Effort fiscal total par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6
Province	Population totale	Impôt soc. + part. + foncier + ventes x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/Col2total*Col3total \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant Col3/Col4 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)
Alberta	3 056 739	10 466	13 914	75,22 %	6
C-B	4 078 447	15 119	18 565	81,44 %	5
I-P-É	136 672	449	622	72,17 %	8
Manitoba	1 151 285	4 733	5 241	90,31 %	3
N-B	749 890	2 467	3 414	72,27 %	7
N-É	932 389	3 032	4 244	71,44 %	9
Ontario	11 897 647	61 477	54 158	113,51 %	1
Québec	7 396 990	37 624	33 671	111,74 %	2
Sask.	1 000 134	3 869	4 553	84,98 %	4
T-N	521 986	1 523	2 376	64,10 %	10
Total des provinces	30 922 179	140 759			
Banque de données	#051-0001	#384-0004/0006/0007			

Tableau 3 : Effort fiscal de l'impôt sur le revenu des particuliers sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8
Province	Revenu personnel total x 1 000 000\$	Impôt sur le revenu des particuliers x 1 000 000\$	Taux d'imposition moyen: Col3/Col2 %	Potentiel fiscal Col4total * Col2 x 1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée Col3/Col5 %	Rang basé sur l'effort
Alberta	97 907	4 418	4,51 %	5 586	1 168	79,09 %	10
C-B	109 903	5 438	4,95 %	6 271	833	86,72 %	8
I-P-É	3 095	146	4,72 %	177	31	82,68 %	9
Manitoba	29 363	1 712	5,83 %	1 675	(37)	102,19 %	2
N-B	17 785	905	5,09 %	1 015	110	89,18 %	6
N-É	23 173	1 222	5,27 %	1 322	100	92,42 %	5
Ontario	359 783	19 393	5,39 %	20 528	1 135	94,47 %	3
Québec(1)	194 243	14 613	7,52 %	11 083	(3 530)	131,85 %	1
Sask.	23 569	1 199	5,09 %	1 345	146	89,16 %	7
T-N	11 510	613	5,33 %	657	44	93,34 %	4
Total des provinces	870 331	49 659	5,71 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0006					

(1) Moins l'abattement provincial (16,5%)

Tableau 4 : Effort fiscal de l'impôt sur le revenu des particuliers par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6
Province	Population totale	Impôt sur le revenu des particuliers x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/Col2total*Col3total \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant Col3/Col4 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)
Alberta	3 056 739	4 418	4 909	90,00 %	4
C-B	4 078 447	5 438	6 550	83,03 %	5
I-P-É	136 672	146	219	66,52 %	10
Manitoba	1 151 285	1 712	1 849	92,60 %	3
N-B	749 890	905	1 204	75,15 %	7
N-É	932 389	1 222	1 497	81,61 %	6
Ontario	11 897 647	19 393	19 107	101,50 %	2
Québec (1)	7 396 990	14 613	11 879	123,01 %	1
Sask.	1 000 134	1 199	1 606	74,65 %	8
T-N	521 986	613	838	73,13 %	9
Total des provinces	30 922 179	49 659			
Banque de données	#051-0001	#384-0006			

Tableau 5 : Effort fiscal des taxes à la consommation sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8	Col9	Col10	Col11	Col12	Col13
Province	Revenu personnel total x 1 000 000 \$	Taxe sur les ventes au détail (1) x 1 000 000 \$	Taux de taxation moyen Col3/Col2 %	Potentiel fiscal Col4total*Col2 x 1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée Col3/Col5 %	Rang basé sur l'effort	Taux de taxation moyen (2) Col3/Col2 %	Potentiel fiscal (2) Col9total*Col2 x 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) (2) Col10-Col3 x 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée (2) Col3/Col10 %	Rang basé sur l'effort (2)
Alberta	97 907	401	0,41 %	3 580	3 179	11,20%	10					
C-B	109 903	4 200	3,82 %	4 018	(182)	104,53%	9	3,82 %	4 470	270	93,95 %	9
I-P-É	3 095	185	5,98 %	113	(72)	163,49%	1	5,98 %	126	(59)	146,95 %	1
Manitoba	29 363	1 162	3,96 %	1 074	(88)	108,24%	7	3,96 %	1 194	32	97,29 %	7
N-B	17 785	733	4,12 %	650	(83)	112,73%	4	4,12 %	723	(10)	101,32 %	4
N-É	23 173	927	4,00 %	847	(80)	109,42%	6	4,00 %	943	16	98,35 %	6
Ontario	359 783	14 587	4,05 %	13 154	(1 433)	110,89%	5	4,05 %	14 634	47	99,68 %	5
Québec	194 243	8 120	4,18 %	7 102	(1 018)	114,34%	3	4,18 %	7 901	(219)	102,77 %	3
Sask.	23 569	923	3,92 %	862	(61)	107,11%	8	3,92 %	959	36	96,28 %	8
T-N	11 510	582	5,06 %	421	(161)	138,30%	2	5,06 %	468	(114)	124,31 %	2
Total des provinces	870 331	31 820	3,66 %					4,07 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0007										

(1) Boissons et tabac compris
(2) SANS Alberta

Tableau 6 : Effort fiscal des taxes à la consommation par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8	Col9
Province	Population totale	Taxe sur les ventes au détail (1) x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/(Col2total*Col3total) \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant Col3/Col4 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)	Potentiel fiscal par habitant (2) Col2/(Col2total-Col2Alb) * (Col3total-Col3Alb) \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant (2) Col3/Col7 %	Rang basé sur l'effort (par habitant) (2)
Alberta	3 056 739	401	3 145	12,7 %	10			
C-B	4 078 447	4 200	4 197	100,1 %	5	4 599	91,33 %	5
I-P-É	136 672	185	141	131,5 %	1	154	120,05 %	1
Manitoba	1 151 285	1 162	1 185	98,1 %	6	1 298	89,52 %	6
N-B	749 890	733	772	95,0 %	8	846	86,69 %	8
N-É	932 389	927	959	96,6 %	7	1 051	88,18 %	7
Ontario	11 897 647	14 587	12 243	119,1 %	2	13 415	108,74 %	2
Québec	7 396 990	8 120	7 612	106,7 %	4	8 340	97,36 %	4
Sask.	1 000 134	923	1 029	89,7 %	9	1 128	81,85 %	9
T-N	521 986	582	537	108,4 %	3	589	98,89 %	3
Total des provinces	30 922 179	31 820						
Banque de données	#051-0001	#384-0007						

(1) Boissons et tabac compris
(2) SANS Alberta

Tableau 7 : Effort fiscal des impôts fonciers sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8	Col9
Province	Revenu personnel total x 1 000 000 \$	Impôt foncier local x 1 000 000 \$	Impôt foncier provincial x 1 000 000 \$	Taux d'imposition foncier moyen (Col3+Col4)/Col2 %	Potentiel fiscal Col5total * Col2 x 1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col6-(Col3+Col4) x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée (Col3+Col4)/Col5 %	Rang basé sur l'effort
Alberta	97 907	2 289	1 049	3,41 %	3 856	518	86,57 %	7
C-B	109 903	2 553	1 465	3,66 %	4 328	310	92,83 %	4
I-P-É	3 095	39	48	2,81 %	122	35	71,38 %	8
Manitoba	29 363	959	209	3,98 %	1 156	(12)	101,01 %	3
N-B	17 785	341	280	3,49 %	700	79	88,66 %	5
N-É	23 173	620	-	2,68 %	913	293	67,94 %	9
Ontario	359 783	16 234	244	4,58 %	14 169	(2 309)	116,30 %	2
Québec	194 243	6 259	376	3,42 %	7 650	1 015	86,74 %	6
Sask.	23 569	1 148	1	4,88 %	928	(221)	123,79 %	1
T-N	11 510	160	1	1,40 %	453	292	35,52 %	10
Total des provinces	870 331	30 602	3 673	3,94 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0007	#384-0007					

Tableau 8 : Effort fiscal des impôts fonciers par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7
Province	Population totale	Impôt foncier local x 1 000 000 \$	Impôt foncier provincial x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/Col2total*(Col3total+Col4total) \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant (Col3+Col4)/Col5 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)
Alberta	3 056 739	2 289	1 049	3 388	98,5 %	3
C-B	4 078 447	2 553	1 465	4 521	88,9 %	5
I-P-É	136 672	39	48	151	57,4 %	9
Manitoba	1 151 285	959	209	1 276	91,5 %	4
N-B	749 890	341	280	831	74,7 %	7
N-É	932 389	620	-	1 033	60,0 %	8
Ontario	11 897 647	16 234	244	13 188	124,9 %	1
Québec	7 396 990	6 259	376	8 199	80,9 %	6
Sask.	1 000 134	1 148	1	1 109	103,6 %	2
T-N	521 986	160	1	579	27,8 %	10
Total des provinces	30 922 179	30 602	3 673			
Banque de données	#051-0001	#384-0007	#384-0007			

Tableau 9 : Effort fiscal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8
Province	Revenu personnel total	Impôts directs sur les sociétés	Taux d'imposition moyen:	Potentiel fiscal	Sous-utilisation (Sur utilisation)	Effort fiscal Capacité utilisée	Rang basé sur l'effort
	x 1 000 000 \$	x 1 000 000 \$	Col3/Col2 %	Col4total*Col2 x 1 000 000 \$	Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Col3/Col5 %	
Alberta	97 907	2 299	2,35 %	1 478	(821)	155,58 %	1
C-B	109 903	1 039	0,95 %	1 659	620	62,64 %	6
I-P-É	3 095	29	0,94 %	47	18	62,08 %	7
Manitoba	29 363	317	1,08 %	443	126	71,53 %	4
N-B	17 785	163	0,92 %	268	105	60,72 %	8
N-É	23 173	201	0,87 %	350	149	57,47 %	9
Ontario	359 783	6 324	1,76 %	5 430	(894)	116,46 %	2
Québec	194 243	2 443	1,26 %	2 932	489	83,33 %	3
Sask.	23 569	240	1,02 %	356	116	67,47 %	5
T-N	11 510	81	0,70 %	174	93	46,63 %	10
Total des provinces	870 331	13 136	1,51 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0004					

Tableau 10 : Effort fiscal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6
Province	Population totale	Impôts directs sur les sociétés	Potentiel fiscal par habitant	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant	Rang basé sur l'effort (par habitant)
		x 1 000 000 \$	Col2/Col2total*Col3total \$	Col3/Col4 %	
Alberta	3 056 739	2 299	1 299	177,05 %	1
C-B	4 078 447	1 039	1 733	59,97 %	5
I-P-É	136 672	29	58	49,95 %	9
Manitoba	1 151 285	317	489	64,82 %	4
N-B	749 890	163	319	51,17 %	7
N-É	932 389	201	396	50,75 %	8
Ontario	11 897 647	6 324	5 054	125,12 %	2
Québec	7 396 990	2 443	3 142	77,75 %	3
Sask.	1 000 134	240	425	56,49 %	6
T-N	521 986	81	222	36,53 %	10
Total des provinces	30 922 179	13 136			
Banque de données	#051-0001	#384-0004			

Tableau 11 : Effort fiscal de la taxe sur le capital des sociétés sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8
Province	Revenu personnel total x 1 000 000 \$	Impôts indirects sur les sociétés x 1 000 000 \$	Taux d'imposition moyen: Col3/Col2 %	Potentiel fiscal Col4total*Col2 x 1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée Col3/Col5 %	Rang basé sur l'effort
Alberta	97 907	10	0,01 %	427	417	2,34 %	10
C-B	109 903	424	0,39 %	479	55	88,43 %	4
I-P-É	3 095	2	0,06 %	14	12	14,81 %	8
Manitoba	29 363	130	0,44 %	128	(2)	101,48 %	3
N-B	17 785	45	0,25 %	78	33	58,00 %	7
N-É	23 173	62	0,27 %	101	39	61,33 %	6
Ontario	359 783	1 195	0,33 %	1 570	375	76,13 %	5
Québec	194 243	1 564	0,81 %	847	(717)	184,56 %	2
Sask.	23 569	358	1,52 %	103	(255)	348,17 %	1
T-N	11 510	7	0,06 %	50	43	13,94 %	9
Total des provinces	870 331	3 797	0,44 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0007					

Tableau 12 : Effort fiscal de la taxe sur le capital des sociétés par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6
Province	Population totale	Impôts indirects sur les sociétés x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/Col2total*Col3total \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant Col3/Col4 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)
Alberta	3 056 739	10	375	2,66 %	10
C-B	4 078 447	424	501	84,66 %	4
I-P-É	136 672	2	17	11,92 %	8
Manitoba	1 151 285	130	141	91,96 %	3
N-B	749 890	45	92	48,87 %	7
N-É	932 389	62	114	54,15 %	6
Ontario	11 897 647	1 195	1 461	81,80 %	5
Québec	7 396 990	1 564	908	172,19 %	2
Sask.	1 000 134	358	123	291,51 %	1
T-N	521 986	7	64	10,92 %	9
Total des provinces	30 922 179	3 797			
Banque de données	#051-0001	#384-0007			

Tableau 13 : Effort fiscal des taxes sur la masse salariale sur la base du revenu personnel, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6	Col7	Col8
Province	Revenu personnel total x 1 000 000 \$	Taxes à la rémunération x 1 000 000 \$	Taux d'imposition moyen: Col3/Col2 %	Potentiel fiscal Col4total*Col2 x 1 000 000 \$	Sous-utilisation (Sur utilisation) Col5-Col3 x 1 000 000 \$	Effort fiscal Capacité utilisée Col3/Col5 %	Rang basé sur l'effort
Alberta	97 907	-	0,00 %	908	908	0,00 %	5
C-B	109 903	-	0,00 %	1 019	1 019	0,00 %	5
I-P-É	3 095	-	0,00 %	29	29	0,00 %	5
Manitoba	29 363	244	0,83 %	272	28	89,60 %	3
N-B	17 785	-	0,00 %	165	165	0,00 %	5
N-É	23 173	-	0,00 %	215	215	0,00 %	5
Ontario	359 783	3 500	0,97 %	3 337	(163)	104,89 %	2
Québec	194 243	4 249	2,19 %	1 802	(2 447)	235,85 %	1
Sask.	23 569	-	0,00 %	219	219	0,00 %	5
T-N	11 510	79	0,69 %	107	28	74,00 %	4
Total des provinces	870 331	8 072	0,93 %				
Banque de données	#384-0012	#384-0007					

Tableau 14 : Effort fiscal des taxes sur la masse salariale par habitant, 2001

Col1	Col2	Col3	Col4	Col5	Col6
Province	Population totale	Taxes à la rémunération x 1 000 000 \$	Potentiel fiscal par habitant Col2/Col2total*Col3total \$	Effort fiscal Capacité utilisée par habitant Col3/Col4 %	Rang basé sur l'effort (par habitant)
Alberta	3 056 739	-	798	0,00 %	5
C-B	4 078 447	-	1 065	0,00 %	5
I-P-É	136 672	-	36	0,00 %	5
Manitoba	1 151 285	244	301	81,19 %	3
N-B	749 890	-	196	0,00 %	5
N-É	932 389	-	243	0,00 %	5
Ontario	11 897 647	3 500	3 106	112,69 %	2
Québec	7 396 990	4 249	1 931	220,05 %	1
Sask.	1 000 134	-	261	0,00 %	5
T-N	521 986	79	136	57,98 %	4
Total des provinces	30 922 179	8 072			
Banque de données	#051-0001	#384-0007			